

Les certificats logiciels permettent de sécuriser l'identification électronique de personnes morales à des services numériques en santé (DMP, INSi, etc.). L'Agence du numérique en santé (ANS) délivre ces certificats, via son autorité de certification IGC-Santé, et vise à une simplification de leur obtention pour l'ensemble des acteurs.

Les professionnels de santé peuvent accéder aux référentiels et services socles via leurs cartes CPS. Toutefois les Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) peuvent utiliser un certificat de la structure pour se connecter à ces services.

Le présent guide a été produit à partir du « *Commande de certificats* » mis à disposition par l'ANS en 2022. Il est spécifiquement dédié aux SPSTI dans les processus à mettre en œuvre.



RÈGLES DE GESTION DES MOYENS D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE

Les professionnels de santé des SPSTI utilisent la carte CPS pour accéder aux services et référentiels proposés. Pour les SPSTI, les certificats peuvent être commandés sous le **FINESS géographique de la structure**.

Règle de commande

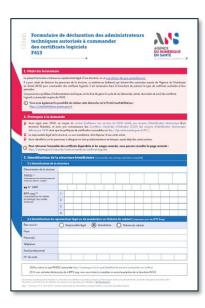
Les SPSTI peuvent disposer d'un certificat pour l'alimentation du DMP et l'usage INSi. Le certificat doit être commandé sous le FINESS géographique du SPSTI. Par ailleurs, chaque professionnel de santé peut également utiliser sa carte CPS pour accéder aux DMP et à l'INSi.



Source : Agence du Numérique en Santé

Résumé de la démarche relative aux SPSTI de demande de certificats





La démarche d'obtention des certificats peut être réalisée par le SPSTI. Cette démarche nécessite de disposer de certains prérequis et d'habiliter un administrateur technique via un formulaire (F413), qui doit être signé par le responsable légal de la structure, avant que l'administrateur technique implémente le(s) certificat(s).





du SPSTI

Délais de traitement par l'ANS : 3 jours ouvrés

Administrateur technique

Faire la demande à l'ANS

AGENCE Implémenter le(s) certificat(s) DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

- Contractualiser avec l'ANS
- Identifier le FINESS géographique (différent de l'entité juridique) (https://finess.esante.gouv.fr/fininte r/jsp/index.jsp)
- 3. Le SPSTI effectue l'ensemble de la démarche ou la délègue à son éditeur
- Identifier l'administrateur technique (du SPSTI ou de l'éditeur)

- 5. Télécharger le formulaire 413
- 6. Indiquer les informations relatives à la structure et au représentant légal
- 7. Identifier le type de certificat

- 8. S'identifier sur la plateforme
- 9. Sélectionner le certificat
- 10. Installer le certificat
- 11. Respecter les bonnes pratiques de sécurité

Un certificat d'organisation est un certificat électronique qui joue le rôle de carte d'identité pour la structure.

Son propriétaire est une personne morale.

Projets / Usages	Certificats	Commentaires Particularité
Pour accéder au téléservice INSi	ORG AUTH_CLI – Authentification auprès du téléservice INSi	Le nommage du certificat doit respecter les conventions prévues au guide d'intégration INSi (INSI-MANU / INSi-AUTO) selon le type d'appels



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : Sécuriser les prérequis 🗍



Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes nécessaires à l'obtention d'un certificat. Cette démarche nécessite que le SPSTI dispose de certains préreguis et habilite un administrateur technique via le formulaire 413.



SPSTI

Sécuriser les prérequis

- Contractualiser avec l'ANS **Identifier le FINESS** géographique (différent de l'entité juridique) (https://finess.esante.gouv.fr/fininte r/jsp/index.jsp)
- Le SPSTI effectue l'ensemble de la démarche ou la délègue à son éditeur
- Identifier l'administrateur technique (du SPSTI ou de l'éditeur)





- Télécharger le formulaire 413
- Indiquer les informations relatives à la structure et au représentant légal
- Identifier le type de certificat



Délais de traitement par l'ANS: 3 jours ouvrés



Administrateur technique

- S'identifier sur la plateforme
- Sélectionner le certificat
- 10. Installer le certificat
- 11. Respecter les bonnes pratiques de sécurité

1. Contractualiser avec l'ANS

La commande de certificat nécessite que le SPSTI ait souscrit un contrat d'adhésion avec l'ANS ainsi qu'une carte de Directeur de l'établissement.

Valider la souscription d'un contrat entre la structure et l'ANS ainsi que la présence d'une carte CPE pour le directeur du SPSTI



Validez que la structure a déjà contractualisé avec l'ANS.

contractualisation **I'ANS** avec s'effectue au niveau de l'établissement identifié par son FINESS géographique

Si un contrat d'adhésion existe déjà entre l'ANS et le SPSTI avant attribution du numéro FINESS, il est nécessaire de contractualiser à nouveau



Validez que le SPSTI dispose d'une carte de directeur d'établissement (CPE)

Ces deux démarches peuvent être réalisées en même temps

Le contrat d'adhésion

Le contrat d'adhésion aux services de l'ANS relatif aux moyens d'identification électronique est accessible au téléchargement via le lien suivant:

https://esante.gouv.fr/sites/def ault/files/media_entity/docum ents/Contrat_adhesion.pdf



Le représentant légal

formulaire 101 commande de carte pour le Directeur d'établissement est accessible au téléchargement via le lien suivant :

https://esante.gouv.fr/sites/def ault/files/media_entity/docum ents/F101.pdf

représentant lé F101	ommande de c gal d'une struc		AGENCE DU NUMERIO EN SANTE
1. Objet du formulaire			
Le potent formulate s'indexes ou repris d'une cote CPS. Il a pour objet de permetre l'attribution a -d'une carte CDE (Corte de Directeur d'é -d'une carte CDA (Corte de Directeur de	a représentant légal non professi tablissement, si celui-di exerce s	onnel de sorté : Sons une d'ucture prenont e	n charge despatients / usagens ;
2. Préroquis à la demande			
Avoir rigné le control d'adhèsion (Fleculterff) Donn le cond'une de 179/25 en même tempe que ne p Avoir réuni? enamble des pièces 3. Edentification de la stract	enande de carle CDA, avair con etuent formulaire. Cela permet d , justificatives mentionsdes en fix	plès le questionnaire relati 'etudes/Peligibilité de la se de document (cestion 3) .	bilatribution d'une cons CDA effe tro ature brecendir ce type de cartes ;
Structure	ure beneficialre pass	nbia das chongs doit inv c	projekt)
Disconington de la structura	_		
PNESS plographique (uniquement pass for discolutes present as sharpe dae patients / resigna)			
ee N'SEET			
Représentant légal			
Représentant légal Cults	On O	fine	
	O# 0	fee	
Culte	On. O	fine	
Culte Non	Ost. Ox	ina .	
Cirilla Non Nenniúl	OH. OX	fra	
Cuille Non Prince(d) Numbro de motricule (si disposible)	On O	fre	
Cirilbii Non Prince(s) Numéro de matricule (si deposible) Willighone portable	O 14.	fre	
Cirilbii Non Prince(s) Numéro de matricule (si deposible) Willighone portable	OH. ON	line .	
Cidità Non Peleon(d) Numbro de matricule (si deposible) Nidejane portable brod professionnel	,		structura rassalignile dans la cor
Cullisi Nam Ninon(i) Numbro de moticule (uniquentia) Silephone portable Enal professionnel A. Treformations a précifiques Planckettif Advance de livraison de	,		structure receiligade dens le cor
Culta Nam Prinom(d) Namino de motivale (n-deposite) Nikiphore portale End profesionel A, Tenformatilinas y printifiques (Rondorff, Adresas de Diversion de dividitions)	la corta Esciquemant di Affi	irants de l'adrassa de la	on .
Culta Nam Prinom(d) Namino de motivale (n-deposite) Nikiphore portale End profesionel A, Tenformatilinas y printifiques (Rondorff, Adresas de Diversion de dividitions)	to corte (uniquement al difference) Prices de l'abbilitament	ironte de l'edresse de la	on .
Culta Nam Prinom(d) Namino de motivale (n-deposite) Nikiphore portale End profesionel A, Tenformatilinas y printifiques (Rondorff, Adresas de Diversion de dividitions)	ia certe Euriquemant el diffe	irants de l'adrassa de la	rois nue_]



Source : Agence du Numérique en Santé

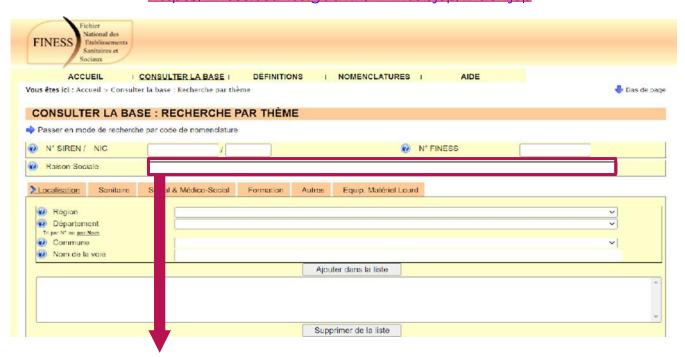
Démarche relative aux SPSTI : Sécuriser les prérequis

2. Identifier le FINESS du site qui figurera sur le certificat

Le **FINESS géographique** (et non pas le juridique) du SPSTI qui figurera dans le certificat est un **prérequis nécessaire pour disposer des certificats**. Le FINESS peut être consulté de la manière suivante :

Sur la base FINESS

https://finess.esante.gouv.fr/fininter/isp/index.isp



Indiquer la raison sociale du SPSTI pour qui est destiné le certificat, puis procédez à la recherche et notez sur un papier ou dans le fichier le numéro FINESS géographique du SPSTI.

Pour toute question / information, nous vous invitons à contacter l'ANS via l'adresse suivante : monserviceclient.finess@esante.gouv.fr



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : Sécuriser les prérequis 🗍



3. Le SPSTI effectue l'ensemble de la démarche ou la délègue à son éditeur



Si le SPSTI effectue la commande des certificats, il doit identifier un administrateur technique qui est un professionnel du SPSTI disposant d'une carte active (CPS, CPE (au nom du directeur).

S'il ne veut pas faire la procédure directement avec sa carte CPS, le professionnel de santé peut utiliser cette dernière pour effectuer une demande d'attribution de carte pour un professionnel de la structure (carte CPE) via le service TOPS.

Le SPSTI effectue les démarches administratives auprès de l'ANS (formulaire 413).

Dès validation par le support de l'ANS (notification par mail), l'administrateur technique (de l'éditeur ou du SPSTI selon le cas choisi) récupère et implémente le(s) certificat(s) du SPSTI.

L'administrateur technique désigné dans le formulaire 413 se connectera à la plateforme de l'IGC Santé avec sa carte CPS ou CPx (ou équivalent e-CPS/e-CPx) afin de télécharger et d'installer le(s) certificat(s).

4. Identifier l'administrateur technique du SPSTI



Le représentant légal de la SPSTI délègue le droit de gérer le cycle de vie à un ou à des administrateurs techniques (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels commandés. L'administrateur technique est la personne qui va procéder à la génération et au déploiement des certificats utilisés pour la connexion au téléservice INSi / DMP via le formulaire 413.

L'administrateur technique doit disposer d'une carte active





Si l'administrateur technique est le professionnel de santé, ce dernier peut utiliser sa carte CPS CPS FOR THE COLUMN C





Le CPE doit demander une carte

CPA pour l'administration technique en complétant une demande d'attribution de carte personnel de structure accessible via le service TOPS https://tops.eservices.esante.gou

v.fr/tops/page [



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : Sécuriser les prérequis 🗍



4bis. Identifier l'administrateur technique de l'éditeur



Le représentant légal de la maison de santé / centre de santé délègue le droit de gérer le cycle de vie à un ou à des administrateurs techniques (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels commandés. S'il est convenu que l'éditeur prenne en charge la gestion des certificats du SPSTI, l'éditeur doit alors désigner en son sein le ou les administrateur(s) technique(s). Un même administrateur technique peut gérer plusieurs certificats pour le compte de maisons de santé / centres de santé différents.

L'éditeur doit disposer d'un contrat avec l'ANS

L'éditeur doit commander une carte CPA pour le(s) futur(s) administrateur(s) technique(s)





Si l'éditeur ne dispose pas d'un contrat avec l'ANS. il peut contractualiser via le lien ci-dessous:

https://esante.gouv.fr/site s/default/files/ media_entity/documents /Contrat_adhe sion.pdf



Si le contrat d'adhésion existe déjà entre l'ANS et la structure (réalisé au cours d'autres projets), il n'est pas nécessaire de re-contractualiser

Si l'administrateur technique n'a pas encore de carte active. l'éditeur doit compléter demande d'attribution de carte de personnel de structure via le formulaire 301:

https://esante.gouv.fr/sites/defaul t/files/media_entity/documents/F 301.pdf







L'éditeur dispose d'un / des administrateur(s) technique(s) désigné(s) qui dispose(nt) d'une carte CPA active



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI: Faire la demande à l'ANS – Formulaire 413





SPST

Sécuriser les prérequis

- Contractualiser avec l'ANS
 Identifier le FINESS géographique (différent de l'entité juridique) (https://finess.esante.gouv.fr/finin r/jsp/index.jsp)
- Le SPSTI effectue l'ensemble de la démarche ou la délègue à son éditeur
- Identifier l'administrateur technique (du SPSTI ou de l'éditeur)



Faire la demande à l'ANS

- 5. Télécharger le formulaire 413
- Indiquer les informations relatives à la structure et au représentant légal
- 7. Identifier le type de certificat



A.



Administrateur technique

Implémenter le(s) certificat(s)

- 8. S'identifier sur la plateforme
- 9. Sélectionner le certificat
- 10. Installer le certificat
- 11. Respecter les bonnes pratiques de sécurité

5. <u>Télécharger le formulaire</u>

Le formulaire 413 doit être complété (par la maison de santé / centre de santé ou par l'éditeur) et être signé par le représentant légal de la SPSTI. Ce formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : https://esante.gouv.fr/documents/413 ou sur le site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/f413

La demande de certificat comporte deux pages à remplir par l'éditeur / SPSTI. Les pages suivantes détaillent les informations à indiquer dans le formulaire 413.



Le formulaire 413 permet d'habiliter un administrateur technique pour un type de certificat (ORG). Pour l'usage DMP et INS, il s'agit du même type de certificat ORG (personne morale), un seul formulaire est suffisant.

Une fois le formulaire complété, le SPSTI le renvoi à l'adresse mail suivante : <u>monserviceclient.certificats@esante.gouv.fr</u> et reçoit un message d'accusé réception, avec un numéro de référence du dossier. Désormais votre structure a réalisé toutes les actions nécessaires pour désigner un administrateur technique.

Le responsable de la structure indiquée dans le formulaire 413 et l'administrateur technique seront informés par mail du traitement de la déclaration d'habilitation à commander des certificats. Cette démarche prend environ trois jours ouvrés. Le support vous contacte en cas de difficulté.

Un mail de confirmation de la complétion de la demande vous permet de savoir quand l'administrateur peut ensuite aller se connecter et télécharger les certificats.



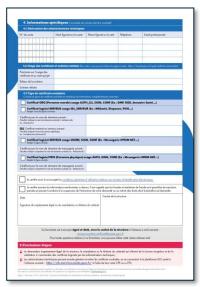
Source: Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI: Faire la demande à l'ANS – Formulaire 413

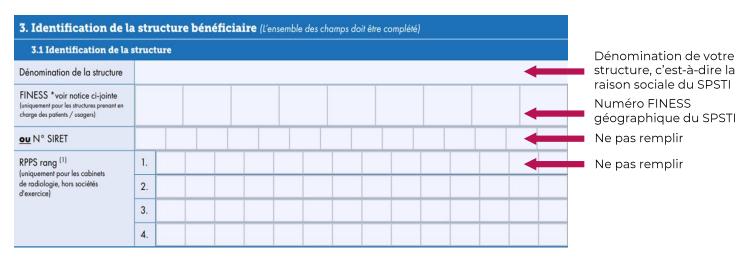


6. <u>Indiquer les informations relatives</u> à la structure et au représentant légal





Complétez les éléments des parties 3.1 (identification de la structure) et 3.2 (Identification du représentant légal ou du mandataire) en renseignant les informations dans les champs suivants (pages 1 et 2):



3.2 Identification du représentant légal ou du mandataire ou titulaire du cabinet (uniquement pour les RPPS Rang)					Carlanda		
Êtes-vous le :	Responsable légal	Mandataire	Titulaire du	cabinet	+		Cocher la case « responsable légal »
Nom							
Prénom(s)							Indianar l'identification et
Téléphone							Indiquer l'identification et les coordonnées du
Email professionnel							responsable de la structure
N° de carte							

Bonnes pratiques: le certificat étant à renouveler tous les trois ans, il peut être pertinent de renseigner une adresse générique afin d'anticiper le turn-over.

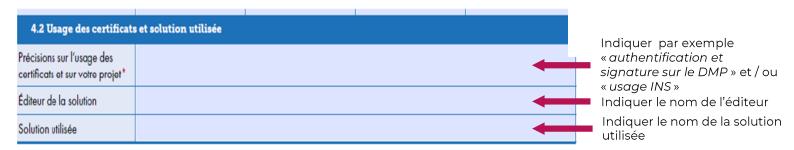


Source : Agence du Numérique en Santé

Indiquer les coordonnées des personnes ayant un rôle d'administrateur technique. Il peut s'agir de l'éditeur de logiciel à qui le SPSTI a confié ce rôle ou une personne de la structure qui dispose d'une carte CPx au sein du SPSTI.



Bonnes pratiques: le certificat étant à renouveler tous les trois ans, il peut être pertinent de rense<u>igner u</u>ne adresse générique afin d'anticiper le turn-over.



7. Indiquer le type de certificat

4.3 Type de certificats souhaités Cochez les types de certificats souhaités et remplissez les	Cocher la case offre « Certificat logiciel ORG	
✓ Certificat ORG (Personne morale) usage AUTI	(Personne morale) usage AUTH_CLI, SIGN, CONF »	
Certificat logiciel SERVEUR usage SSL_SERVEU Remplir l'une des lignes suivantes :	pour disposer des certificats	
Certificat pour le nom de domaine suivant : (Veuillez indiquer le nom de domaine souhaité / adresse web, ex : domaine.fr.)		
QU Certificat restreint au serveur suivant : (Veuillez indiquer le nom de serveur spécifique, ex : nomdeserveur.domaine.fr)		
Certificat logiciel SERVEUR usage SMIME, SIG Remplir la ligne suivante :		
Certificat pour le nom de domaine de messagerie suivant : (Veuillez indiquer uniquement le nom de domaine souhaité, ex : @domaine.fr.)		
Certificat logiciel PRO (Personne physique) us Remplir la ligne suivante :	age AUTH, SIGN, CONF (Ex : Dossier Pharmaceutique)	
Certificat pour le nom de domaine de messagerie suivant : (Veuillez indiquer uniquement le nom de domaine souhaité, ex : @domaine.fr.)		



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI: implémenter le(s) certificat(s)





- Contractualiser avec l'ANS
 Identifier le FINESS géographique (différent de l'entité juridique) (https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp)
- de la démarche ou la délègue à son éditeur 4. Identifier l'administrateur
- 4. Identifier l'administrateur technique (du SPSTI ou de l'éditeur)

Guide d'utilisation des services IHM Plateforme IGC-Santé



- Faire la demande à l'ANS
- Télécharger le formulaire 413
 Indiquer les informations relatives à la structure et au représentant légal
- 7. Identifier le type de certificat



AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ Administrateur technique

Implémenter le(s) certificat(s)

- 8. S'identifier sur la plateforme
- 9. Sélectionner le certificat
- 10. Installer le certificat
- 11. Respecter les bonnes pratiques de sécurité

8. S'identifier à la plateforme

Une fois habilité, l'administrateur technique pourra alors générer ses certificats en se connectant sur la plateforme IGC Santé à l'adresse suivante : https://pfc.eservices.esante.gouv.fr L'administrateur technique dispose de deux options pour se connecter :



Vous trouverez, ci-dessous, le guide de la plateforme IGC Santé détaillant toutes les étapes présentées dans les pages suivantes :

https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/ANS_IGC-Sante_Guide-IHM_281122_v1.2.0.pdf



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : implémenter le(s) certificat(s) 🗍



9. Sélectionner le certificat

L'administrateur technique peut accéder aux processus de demande de certificats de deux manières:



L'administrateur technique sélectionne le type d'offre et sa structure :





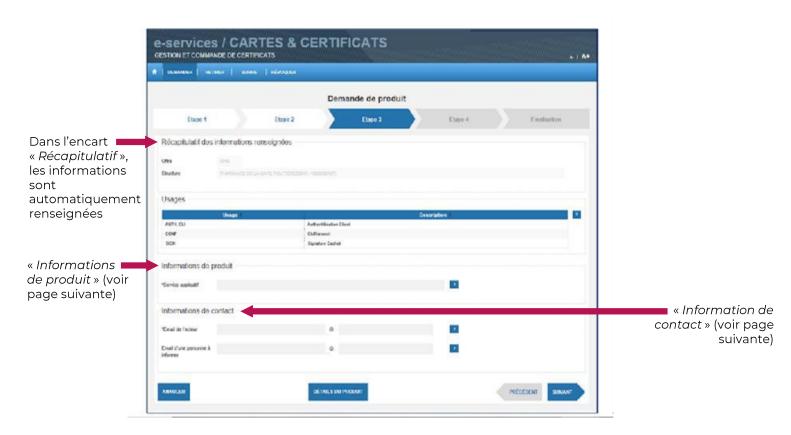
Source: Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI: implémenter le(s) certificat(s)

Une fois l'offre, la structure et le bénéficiaire identifiées, l'administrateur technique peut réaliser la demande pour un nouveau certificat.



L'administrateur technique précise l'ensemble des informations nécessaires à la création de la demande.





Source: Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : implémenter le(s) certificat(s)



L'encart « *Informations de produit* » est à renseigner, son contenu, qui sera ainsi retrouvé dans le champ 'CN=' du certificat, est adapté en fonction de l'usage sélectionné (certificat INSi ou hors INSi) :

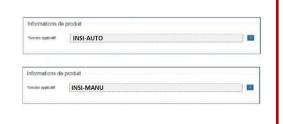


A l'exception de l'INSi, ce champ libre désigne une application ou une structure (Exemples : « SAMU 75 », « Proxy DMP CHU Nantes »).

Règles de commande particulières pour les certificats INSi

Veuillez saisir dans la zone « *Service* applicatif », la valeur « *INSI-AUTO* » pour les usages de type « *automatisés* » / « *blatch* »

Attention de bien respecter les majuscules et de ne pas ajouter d'espaces







Vous trouverez ci-dessous le guide détaillant les spécificités du service INSi :

https://www.sesamvitale.fr/documents/20182/75606/SEL-MP-043_01-00_INSi+sans+MR

L'encart « *Informations de contact* » permet d'indiquer les destinataires des notifications des actions réalisées ou à réaliser.



- « *Email de l'acteur* », concerne la personne qui fait la demande. Ce champ est <u>obligatoire</u>. Il permet de recevoir les notifications par email des actions réalisées ou à réaliser (confirmation de la demande, mise à disposition du certificat...). Attention ce champ n'est pas récupéré automatiquement auprès du formulaire 413, il faut le renseigner à nouveau.
- « *Email d'une personne à informer* », élément <u>facultatif</u> à renseigner. Cette adresse est utilisée pour envoyer des notifications à titre informatif sur les actions réalisées (confirmation de la demande, mise à disposition du certificat...). Ce champ est équivalent à un champ « *CC / copie conforme* ».



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : implémenter le(s) certificat(s)



La CSR (Certificate Signing Request = demande de signature de certificat) est nécessaire pour obtenir un certificat. Elle doit être créée sur le serveur sur lequel le certificat sera installé et contient des informations que l'autorité de certification (AC) utilisera pour créer le certificat. La CSR contient également la clé publique qui sera incluse dans le certificat. La clé privée correspondante n'est pas incluse dans la CSR, mais est utilisée pour signer numériquement la demande.

L'administrateur technique doit fournir un fichier CSR pour finaliser la demande, avec deux cas possibles :

- <u>Cas 1</u>: Soit l'administrateur technique dispose déjà d'une CSR et il la télécharge sur la plateforme.
- <u>Cas 2</u>: Soit l'administrateur technique n'a pas de CSR et peut la créer en ligne. Cette option permet de créer la CSR en ligne de manière assistée. Elle évite de devoir construire une CSR.





Vous trouverez, ci-dessous, le guide détaillant les différentes étapes pour charger une CSR (Cas 1) ou créer une CSR (Cas 2) :

https://industriels.esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/ANS_PUSC_PSCE_Generation_de_CSR_20170904_v1.7.0.pdf



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : implémenter le(s) certificat(s)



10. Installer le certificat



L'administrateur technique recevra des notifications par email pour l'informer de l'avancement de la demande de Certificat Logiciel. Il pourra ensuite installer le certificat logiciel.

L'installation du certificat est dépendante de l'implémentation de chaque logiciel (magasin de certificat propre au logiciel, magasin windows...). L'administrateur technique devra donc se rapprocher de l'éditeur pour finaliser l'installation.

Le certificat délivré par l'ANS a une durée de validité de 3 ans à compter de son obtention. Une notification est envoyée un mois avant l'expiration du certificat à l'adresse mail / aux adresses mails de(s) administrateur(s) technique(s) renseignées sur la plateforme. Par sécurité, nous vous recommandons d'implémenter une alerte du côté de l'administrateur pour penser aux renouvellements.





En cas de changement d'administrateur technique (départ / arrivée / etc.), le SPSTI peut faire les changements via le formulaire 503:

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/F503.pdf



Nous vous invitons à renouveler le certificat avant la date d'expiration, sous peine de rupture de service pour les utilisateurs.



Source : Agence du Numérique en Santé

Démarche relative aux SPSTI : implémenter le(s) certificat(s)



11. Respecter les bonnes pratiques de sécurité

Ne pas dupliquer le certificat et la clé privée



Un même certificat et sa clé privée peuvent être utilisés pour s'authentifier sur plusieurs services numériques en santé depuis la même instance logicielle (ou le même serveur) mais certificat et la clef privée ne doivent pas être dupliqués.

Si l'accès à un ou plusieurs services est réalisé depuis des instances logicielles (ou des serveurs) différents alors il faut générer deux certificats différents et deux clés privées différentes.

Eviter les envois par mails de la CSR



La CSR, qu'elle soit générée sur la plateforme IGC Santé ou fournie par l'administrateur, est sensible.

En cas de transmission nécessaire de ce document, il faut veiller à la sécurisation de son envoi, par exemple avec une plateforme sécurisée (ex: conteneur Zed...) et l'envoi du mot de passe sur un canal séparé.



Vous trouverez ci-dessous la FAQ relative à la plateforme IGC:

https://industriels.esante.gouv.fr/faq-desindustriels?f%5B0%5D=theme%3A624